

Vous avez besoin de conseils ?

OBJECTIF HABITAT

PORTE DE DROMARDECHE



Numéro unique

04 75 23 54 46

habitat@portededromardeche.fr
www.portededromardeche.fr

La Communauté de Communes finance des dispositifs d'amélioration de l'habitat et vous accompagne dans votre projet :

- Accompagnement technique et financier : renseignements sur les aides financières existantes, visite du logement, conseils sur les travaux à réaliser, plan de financement du projet...
- Assistance sur la qualité architecturale des travaux : rendez-vous gratuit avec l'architecte conseil

DISPOSITIF GRATUIT POUR LES PROPRIÉTAIRES

(Prise en charge par la Communauté de Communes et L'Anah)

Porte de
DrômArdèche

Communauté de communes



Rendez-vous dans nos permanences pour vous aider dans votre projet

Châteauneuf-de-Galaure Mairie - 7, place de la mairie
2^e mardi du mois de 8h30 à 10h30

Saint-Rambert-d'Albon Mairie - 3, place de Bonrepos
2^e et 4^e jeudis du mois de 10h à 12h

Sarras Mairie - place Bochirol
2^e jeudi du mois de 10h à 12h

Aides spécifiques sur le centre ville de Saint-Vallier des permanences sur rendez-vous proposées

Tous les mardis de 9h à 12h

Prise de RDV par Objectif Habitat au 04 75 23 54 46

Porte de
DrômArdèche

Communauté de communes

Vous souhaitez améliorer votre logement ?

OBJECTIF HABITAT
PORTE DE DROMARDECHE



La Communauté de Communes
Porte de DrômArdèche,
l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),
le département et les communes
vous aident à rénover votre logement !



Qui est concerné ?

- Les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs
- Les logements de plus de 15 ans pour des travaux réalisés par des professionnels, certifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Une aide de 20 à 80%

peut être attribuée sur un montant de travaux plafonnés en fonction de l'état initial du logement et du programme de travaux à réaliser.

(soumis à condition de ressources en fonction du barème de l'Anah)

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Une aide de 25 à 60%

peut être attribuée sur un montant de travaux plafonnés en fonction de l'état du logement. Cette aide implique un conventionnement Anah de 12 ans

(Plafonnement des loyers en fonction de la superficie - barème Anah)

Pour quels travaux ?



- **Amélioration du confort des logements :** mises aux normes électriques, reprise de structures, réseaux, installations sanitaires...



- **Adaptation des logements au vieillissement et au handicap :** installation d'un monte personne, adaptation de la salle de bains, barres d'appui, rampe d'accès, motorisation des volets...



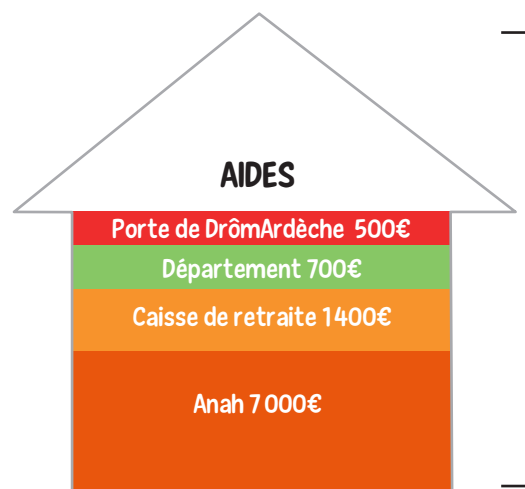
- **Travaux d'économie d'énergie :** remplacement des menuiseries extérieures, isolation, chauffage, ventilation...



- **La réhabilitation des copropriétés fragiles :** réhabilitation des parties communes...

Exemple de plan de financement

Travaux d'adaptation d'une salle de bains et installation d'un monte personne



Montant des travaux

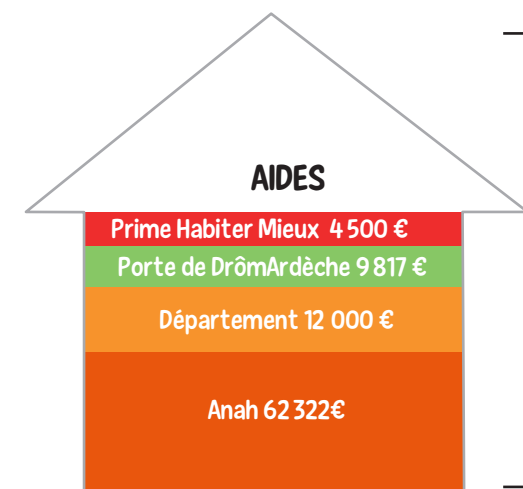
14 000€

Reste à charge du propriétaire

4 400 €

Exemple de plan de financement

Travaux de réhabilitation de 3 logements très dégradés dont 2 vacants avec un réaménagement complet : cuisine, sanitaires, électricité, isolation, menuiseries, reprise des revêtements des sols et des murs, façade.



Montant des travaux

196 326€

Reste à charge du propriétaire

107 687€



Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier à l'Anah !



Des aides spécifiques pour le centre-ville de Saint-Vallier existent, contactez Objectif Habitat au 04 75 23 54 46

